

COLLEGE PRIVE EUGENE DE MAZENOD

Orientation Affectation après la 4ème en 3DP6 ou 3INS du public

Préambule : cette circulaire s'adresse uniquement aux élèves de 4ème qui souhaitent poursuivre leur scolarité à la rentrée 2012 dans un établissement **PUBLIC et en 3ème Insertion ou Découverte professionnelle 6 heures**.

Compte tenu de la délocalisation en cours de l'établissement, du maintien des deux classes de 4ème et des deux classes de 3ème au Rouet pour l'année scolaire 2012/2013, nous attirons votre attention sur les dispositifs déjà proposés par l'établissement ou qui pourront être proposés l'année prochaine, au cas par cas, par des projets très personnalisés, en profitant de l'avantage apporté par les effectifs réduits dans nos classes :

- La présence d'une Conseillère d'Orientation – Psychologue un jour par semaine sur l'établissement, intégrée dans l'équipe éducative et tout à fait à même d'apporter, en lien avec les actions menées dans les classe, les éléments de la découverte professionnelle et la connaissance du système scolaire aux élèves et à leurs parents ;
- La possibilité, depuis la circulaire 2011-127 du 26/08/2011, de proposer dès la 4ème en collège ordinaire et après accord de la famille, un parcours personnalisé qui peut comprendre des périodes de séquences d'observation en milieu professionnel ou en centres de formation.

Pour ceux qui souhaiteraient néanmoins poursuivre un parcours spécifique dans un établissement **public** l'année prochaine, vous trouverez ci-dessous les informations utiles.

Le Chef d'établissement

François Berot

Les élèves de 4ème sollicitant une inscription dans l'enseignement public vers

- une classe de 3ème « Découverte professionnelle 6 heures » (DP6)
- une classe de 3ème « Insertion » (3INS)

doivent retirer le dossier au secrétariat ou le télécharger depuis le site de l'inspection académique - http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_69235/orientation-affectation-2012-dans-les-bouches-du-rhone - puis le retourner accompagné de copies des bulletins des deux premières périodes au secrétariat et de la notification d'affectation pré-remplie pour le mardi 15 mai 2012 **dernier délai (aucun dossier ne sera accepté après cette date)**.